

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL
BUDGET PRINCIPAL**

Exercice 2025
N°018/2025

**AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE
DE VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES N°3
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Prise en vertu de l'article L.5217-10-6 du CGCT et de la délibération du Conseil syndical n°2025-009 du 26 mars 2025
adoptant le Budget primitif 2025 et autorisant les mouvements de crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement (Nomenclature M57 développée)

Le Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Esterel

DECIDE de procéder aux virements de crédits comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT				
Chapitre/ opération	Nature	Fonction	Libellé	Montant de l'autorisation
65	65888	020	Autres charges diverses de gestion courante	10 000,00
65	65888	01	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00
011	6184	020	Versements à des organismes de formation	-6 400,00
011	6288	020	Autres services extérieurs	-4 600,00
TOTAL DE L'AUTORISATION SPECIALE DE VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES				0,00
TOTAL DES CREDITS OUVERTS AVANT AUTORISATION				24 320,00

La présente autorisation de virement de crédits sera transmise au contrôle de légalité et au Comptable Public de Fréjus.
Il sera rendu compte au prochain comité syndical.

Fréjus, le 27/10/2025

Le Président *GS* 
SYNDICAT MIXTE
DU
GRAND SITE
DE L'ESTEREL
Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20251027-018-AR
Date de réception préfecture : 27/10/2025